

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT D'ETAT

DIRECTION GENERALE

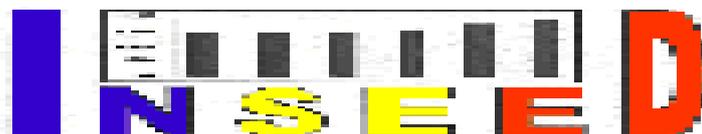
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

DIRECTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

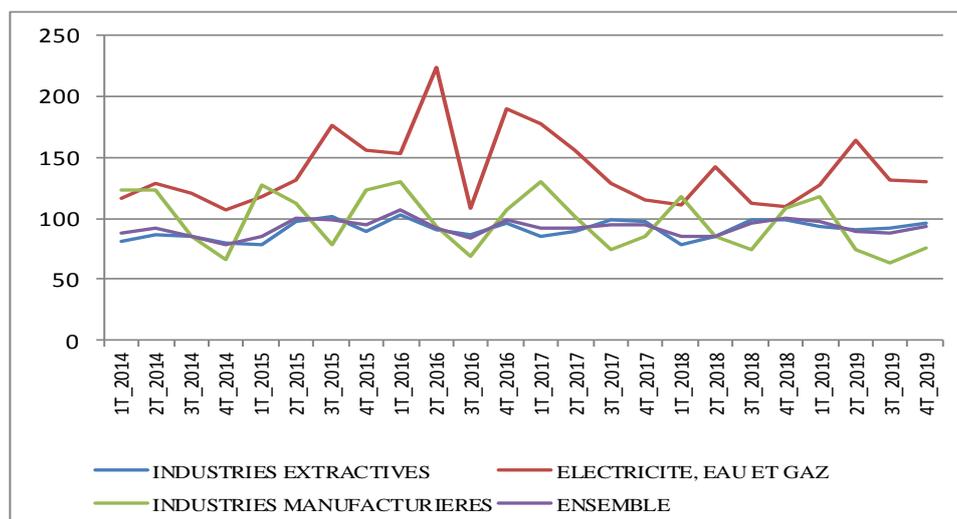
SERVICE DE LA CONJONCTURE



Unité-Travail-Progress



INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (4^{ème} trimestre 2019)



Présentation

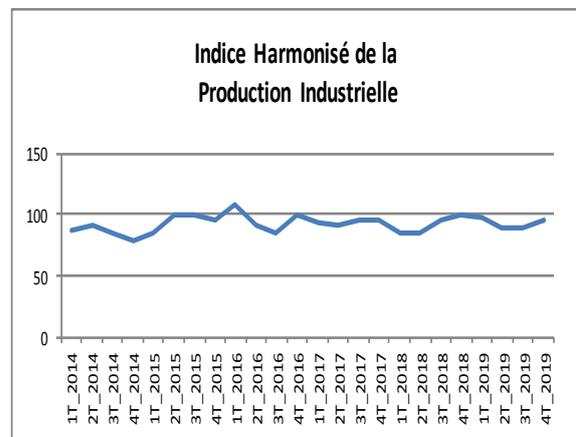
L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur permettant de mesurer l'évolution de la production du tissu industriel sur une période bien définie.

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) publie depuis janvier 2012 des notes trimestrielles de l'IHPI pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations trimestrielles sur l'activité industrielle au Tchad.

L'indice base 100 en 2012 du Tchad, couvre les industries extractives, les industries agro-alimentaires, les industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, l'industrie pétrolière, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. L'indice est de type Laspeyres pondérant les indices de sous-branches relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale. L'échantillon est composé de 26 entreprises avec 34 produits couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin d'un trimestre sous revue.

La production du tissu industriel en hausse

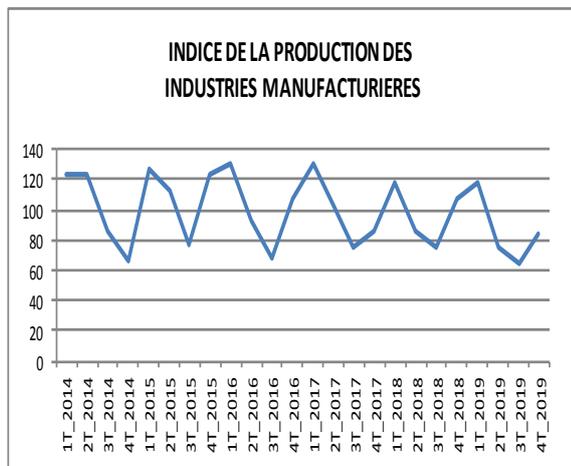
Au 4^{ème} trimestre 2019, l'activité de production du tissu industriel au Tchad a augmenté de 7,3% par rapport au 3^{ème} trimestre. Cette hausse tire sa source essentielle de l'augmentation de la production des industries agroalimentaires (+111,3%), des industries manufacturières (+32,3%), de l'industrie pétrolière (+11%) et des industries extractives (+4,4%). Toutefois, cette hausse a été atténuée par la baisse de production des industries de matériaux-minéraux (-15,6%) et la légère diminution de la production de la branche de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz (-1,0%). En revanche, en glissement annuel, la production du tissu industriel au cours du trimestre sous revue a baissé de 5,6%.



Une hausse de production des industries manufacturières

La production des industries manufacturières qui était en baisse depuis le premier trimestre 2019 a renoué avec la croissance. En effet, au 4^{ème} trimestre 2019, la production de cette branche a crû de 32,3% par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, la production

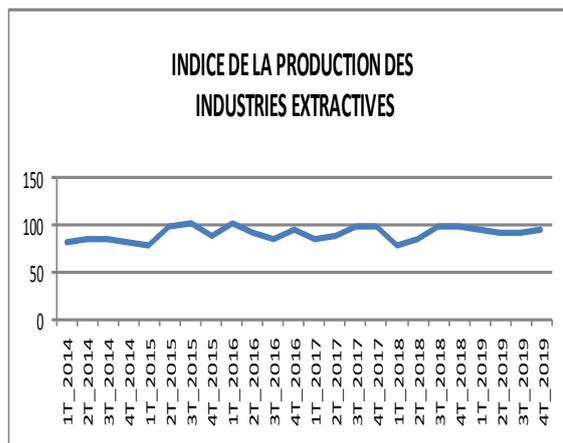
des industries manufacturières au 4^{ème} trimestre 2019 a baissé de 21,6%.



Une croissance de production des industries extractives

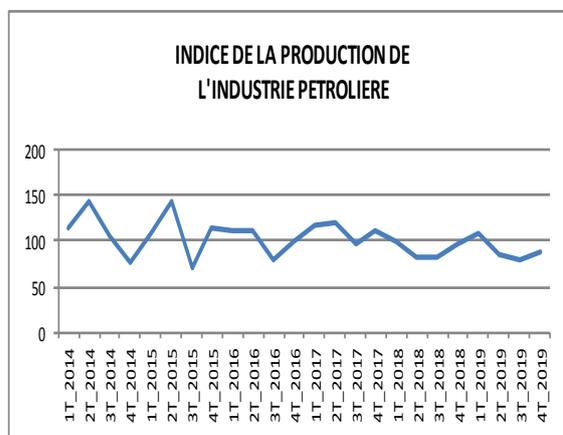
La production des industries extractives au 4^{ème} trimestre 2019 a augmenté de 4,4% par rapport au trimestre précédent en raison de la mise en marche de la vanne de Daniela le 14 juin 2019 boostant la production de la CNPCIC d'une part et, avec l'entrée en production en décembre du champ de Sédigui d'autre part¹. En revanche, en glissement annuel, la production des industries extractives au cours du trimestre sous revue a baissé de 2,8%.

¹ Résultat test conjoncture 4^{ème} trimestre 2019, BEAC



Une hausse de production de l'industrie pétrolière

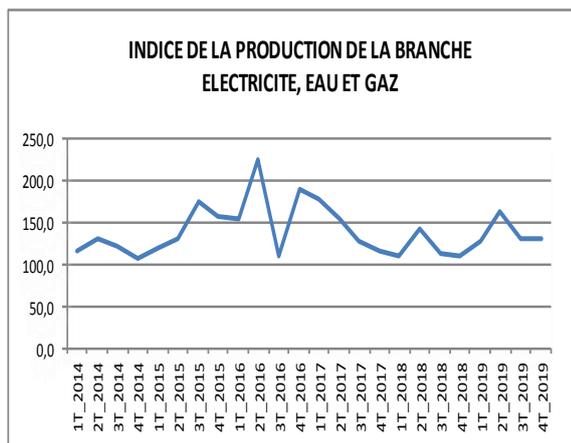
La production de l'industrie pétrolière a crû de 11,0% par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, la production de l'industrie pétrolière a baissé de 9,3% au cours du trimestre sous revue.



Une légère baisse de production des industries de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz

Les activités de production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz au Tchad ont légèrement baissé de

1,0% au 4^{ème} trimestre 2019 par rapport au trimestre précédent en raison de la cessation d'activités du VPOWER qui produit 20 Mégawatts pour le compte de la SNE. En revanche, en glissement annuel, la production de cette branche a augmenté de 19,5% au cours du trimestre sous revue.



Une baisse de production des industries de matériaux-minéraux

Au 4^{ème} trimestre 2019, la production des industries de matériaux-minéraux a baissé de 15,6% par rapport au 3^{ème} trimestre. De même, en glissement annuel, la production de cette branche a fortement baissé de 82,2% au cours du trimestre sous revue ; une baisse occasionnée par l'absence de l'assemblage des équipements agricoles comme les tracteurs par la SIMATRAC.

Une très bonne reprise de production des industries agro-alimentaires

La production des industries agro-alimentaires qui était en baisse continue depuis le premier trimestre 2019 a repris avec la croissance au 4^{ème} trimestre 2019. En effet, au 4^{ème} trimestre

2019, la production des industries agroalimentaires a augmenté fortement de 111,3% par rapport au trimestre précédent. Le renouvellement de l'exonération de la TVA accordée par l'Etat sur la production du sucre sur une période de trois mois d'une part et, l'augmentation de production des boissons alcoolisées et gazeuses par la BDT en liaison avec les fêtes de fin d'année d'autre part ont contribué à l'augmentation de la production des industries agroalimentaires au cours de ce trimestre. En revanche, la production des industries agro-alimentaires a baissé de 30,2% en glissement annuel.

Indices des branches regroupées			
BRANCHES REGROUPEES	4 ^{ème} Trim. 2019	Glissement Trimestriel (%)	Glissement Annuel (%)
Industries extractives	96,0	4,4	-2,8
Industries agro-alimentaires	87,9	111,3	-30,2
Industries du textile, d'habillement et cuir	0,0	0,0	0,0
Imprimerie	40,1	93,0	-65,2
Industrie pétrolière	87,9	11,0	-9,3
Industries de matériaux minéraux	46,9	-15,6	-82,2
Industries métalliques	0,0	-100,0	-100,0
Autres industries manufacturières	54,1	0,0	0,0
Electricité, eau et gaz	130,5	-1,0	19,5
IHPI_Global	94,7	7,3	-5,6

Aperçu méthodologique de l'IHPI

Champ couvert

Dans le cadre de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) dans les pays membres d'Afristat, le champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la nomenclature d'Activités des Etas Membres d'Afristat (NAEMA) parmi les activités agricoles. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les Boulangeries industrielles qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas observées.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la liste des entreprises du répertoire des entreprises dont dispose l'INSEED. Cette liste a été étendue à d'autres entreprises issues des fichiers des autres administrations (DGI, CNPS, etc.). Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le Chiffre d'Affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité sectorielle et de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays.

Méthode de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui de proportion cumulées. IL est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de taille de l'entreprise.

Méthode de calcul de l'IHPI

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries témoins) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du trimestre courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon le poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Tableau A01 : Indices par branches d'activité

BRANCHES	Pondérations	T4_2018	T3_2019	T4_2019	Variation trimestrielle	Glissement annuel
EXTRACTION D'HYDROCARBURES	8148,7	98,9	91,8	95,9	4,4	-3,0
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	17,3	46,1	51,2	103,7	102,7	125,0
ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES	289,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
FABRICATION DE BOISSONS	100,1	133,4	168,8	237,0	40,4	77,7
FABRICATION DES PRODUITS A BASE DE TABAC	86,6	85,9	38,7	48,7	26,0	-43,3
FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	7,1	115,3	20,8	40,1	93,0	-65,2
RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION	907,8	97,0	79,2	87,9	11,0	-9,3
FABRICATION DE MATERIAUX MINERAUX	30,5	264,1	55,6	46,9	-15,6	-82,2
FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A.	28,4	13,4	2,9	0,0	-100,0	-100,0
FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	0,2	54,1	54,1	54,1	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ,	57,6	120,0	131,7	136,8	3,8	14,0
CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	12,7	60,3	132,3	101,8	-23,1	68,8
ENSEMBLE	10000,0	100,2	88,2	94,6	7,3	-5,6

Source : INSEED/DSE/SCPM

Supervision générale :

BARADINE ZAKARIA MOURSAL, Directeur Général de l'INSEED

Coordination technique des travaux :

AHMAT SOULEYMAN HACHIM, Directeur des Statistiques Economiques

Traitement et rédaction :

KOÏNA ALAÏNA, Cadre Statisticien Economiste au service de la Conjoncture

FANGAMLA MARANDI, Responsable de la Conjoncture

Collecte des données :

BAMANI KEMDI Richard, Agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques

DAOUD Moustapha, Agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques

Toutes les correspondances concernant l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle sont à adresser à :

Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), BP: 453 – N'Djamena – Tchad, tel: +235 22 52 31 64, Fax: +235 22 52 66 13,

E-mail: inseed@intnet.td, Site web: www.inseed-td.net